



Rapport annuel sur les activités pétrolières et gazières des TNO

2023



If you would like this information in another official language, call us.
English

Si vous voulez ces informations dans une autre langue officielle, contactez-nous.
French

Kīspin ki nitawihtīn ē nīhīyawihk ōma ācimōwin, tipwāsinān.
Cree

Tłı̨chQ yati k'èè. Dí wegodi newQ dè, gots'o gonede.
Tłı̨chq

?erihtl'ís Dëne Sųłiné yati t'a huts'elkér xa beyáyatı theɂą ɬat'e, nuwe ts'ën yólti.
Chipewyan

Edi gondı dehgáh got'lı e zhatié k'ę́ę edat'ěh enahddhé nide naxets'ě edahłí. South Slavey
K'áhshó got'lı ne xadə k'ě hederi ɻedjhtl'ě yeriniwě ní dé dúle.
North Slavey

Jii gwandak izhii ginjìk vat'atr'ijahch'uu zhit yinohthan jì', diits'at ginohkhìi.
Gwich'in

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqluta.
Inuvialuktun

Ć̄dÀ ÛÛšbΔć ȐšLJ&Nć ΔoňÛCć&/L>Ûb, ▷ońÛońoć ▷ińÛ<ńońÛoć.
Inuktitut

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.
Inuinnaqtun

Indigenous Languages Secretariat: 867-767-9346 ext. 71037
Francophone Affairs Secretariat: 867-767-9343
Toll Free: 866-561-1664

Contents

Aperçu de 2023	4
Gestion des droits.....	4
Activités.....	4
Exploitation.....	4
Fonds pour l'étude de l'environnement des Territoires du Nord-Ouest.....	4
Stratégie sur les ressources pétrolières.....	5
Préparation sur les ressources et l'énergie pour les Ténois (PRÊT).....	5
Ressources pétrolières et gazières	6
Tableau 1 : Volumes de ressources pétrolières classiques découvertes aux Territoires du Nord-Ouest	6
Tableau 2 : Évaluation des ressources pétrolières des schistes des formations Canol et Bluefish	6
Tableau 3 : Estimations des ressources en gaz naturel pour le bassin de la rivière Liard	6
Gestion de l'attribution des droits d'exploration pétrolière et gazière.....	7
Figure 1 : Processus de gestion des droits	7
Aliénation des terres pétrolifères aux TNO	8
Tableau 4 : Aliénation de parcelles – Permis et baux	8
Tableau 5 : Aliénation des parcelles – Hectares.....	8
Attributions et résiliations	9
Permis de prospection.....	9
Attestation de découverte importante.....	9
Licences de production	9
Licences pionnières de production	9
Registre des titres et des instruments pétroliers et gaziers.....	9
Figure 2 : Carte de l'aliénation des parcelles dans le delta du Mackenzie et les îles de l'Arctique	10
Figure 3: Carte de l'aliénation des parcelles dans le bassin de la rivière Liard.....	10
Figure 4 : Carte de l'aliénation des parcelles de la région centrale de la vallée du Mackenzie	11
Figure 5 : Carte de l'aliénation des parcelles de la région des collines Cameron	11
Recettes provenant de l'administration des titres	16
Droits	16
Tableau 6 : Recettes provenant de l'administration des titres (\$).....	16
Plan de retombées économiques	17
Activités de prospection aux Territoires du Nord-Ouest	18
Exploitation.....	18
Collines Cameron	18
Ikhil	18
Réserves prouvées de la région de Norman Wells.....	18
Tableau 7 : Niveaux de production de 2018 à 2023	18
Figure 6 : Volumes de production de pétrole aux TNO de 2018 à 2023	19
Figure 7 : Volumes de production de gaz aux TNO de 2018 à 2023	19
Rayonnement et sensibilisation	20
Autres renseignements utiles	20
Division des ressources minérales et pétrolières....	20

Aperçu de 2023

Le présent document est un rapport public sur l'activité du secteur pétrolier des Territoires du Nord-Ouest (TNO) en 2023, année pendant laquelle l'activité pétrolière et gazière s'est limitée à des programmes d'abandon de puits. La situation actuelle des permis d'exploitation pétrolière et gazière est consignée dans le présent rapport. Le fait marquant de l'année concernant ces permis est l'introduction d'un nouveau système d'optimisation du régime foncier qui entrera en vigueur en 2024.

Les TNO détiennent notamment d'importantes réserves côtières, infracôtières et extracôtières de gaz naturel. En plus d'offrir aux résidents des TNO une solution de recharge locale plus écologique au mazout de chauffage traditionnel, ces ressources peuvent contribuer à la transition énergétique mondiale en remplaçant les combustibles à plus fortes émissions, comme le charbon et le diesel.

Gestion des droits

En 2023, il n'y a eu aucun processus d'attribution de droits dans les régions côtières et infracôtières des TNO. Suivant sa politique, le GTNO est ouvert aux déclarations d'intérêt d'entreprises qui souhaitent obtenir les droits d'exploration pétrolière du sous-sol des terres territoriales.

Activités

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, aucun nouveau puits n'a été foré aux TNO.

On n'a entrepris aucun travail de prospection sismique non plus au cours de la même période.

Exploitation

Le bilan total de la production pétrolière entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 a été de 1 471 592 barils. Le bilan total de la production de gaz naturel aux TNO a été de 1 804,83 millions de pieds cubes au cours de la même période.

Fonds pour l'étude de l'environnement des Territoires du Nord-Ouest

Le Fonds pour l'étude de l'environnement continue de soutenir la recherche scientifique aux TNO. Il a permis de financer plusieurs projets de surveillance du caribou boréal, des émissions de méthane, de la biodiversité et des eaux souterraines. Pour 2023, le Fonds a ajouté à ses priorités de recherche la problématique de l'abandon et de la restauration des sites pétroliers. Pour en savoir plus sur les travaux soutenus par le Fonds, visitez le www.nwt-esrf.org.

Stratégie sur les ressources pétrolières

La Stratégie sur les ressources pétrolières des TNO fait état des mesures et des investissements pour promouvoir et faire croître le secteur pétrolier et gazier, en favorisant les exportations sur le marché international tout en soutenant des projets de gaz naturel à plus petite échelle qui visent à répondre aux besoins des résidents et des collectivités des TNO. Pour en savoir plus sur cette stratégie, consultez le <https://www.iti.gov.nt.ca/fr/strategie-sur-les-ressources-petrolières>.

Voici certaines des mesures prises pour atteindre ces résultats :

- Déployer des efforts visant à promouvoir l'exploitation du gaz naturel aux TNO à des fins d'exportation;
- Effectuer des recherches sur le potentiel de stockage du dioxyde de carbone aux TNO;
- Fournir de l'aide à la Société régionale inuvialuite pour l'élaboration du Projet de sécurité énergétique des Inuvialuits.

Préparation sur les ressources et l'énergie pour les Ténois (PRÊT)

Lancée en juin 2017, l'initiative PRÊT (Préparation sur les ressources et l'énergie pour les Ténois) prévoit la présentation de salons d'information et d'activités d'apprentissage dans les collectivités des TNO. Ces événements visent à fournir aux Ténois les renseignements et les connaissances dont ils ont besoin pour évaluer les avantages et les risques associés à l'exploitation des ressources. Depuis la création de l'initiative PRÊT, ses responsables ont visité Inuvik, Hay River, Yellowknife, Fort Simpson, Fort Smith et Norman Wells. Pour en savoir plus sur les travaux appuyés par l'initiative PRÊT, visitez le www.gov.nt.ca/redi/fr.

Ressources pétrolières et gazières

Tableau 1 : Volumes de ressources pétrolières classiques découvertes aux Territoires du Nord-Ouest

Office national de l'énergie, *Évaluation des ressources pétrolières classiques découvertes dans les Territoires du Nord-Ouest et la mer de Beaufort*, novembre 2014.

TYPE	TNO – côtier et infracôtier	Îles de l'Arctique	TOTAL
Gaz naturel Milliards de m ³ (trillions de pi ³)	213,8 (7,6)	75,2 (2,6)	289,0 (10,2)
Liquides du gaz naturel Millions de m ³ (millions de barils)	8,3 (52,1)	0,0 (0,0)	8,3 (52,1)
Pétrole Millions de m ³ (millions de barils)	84,1 (529,4)	4,9 (31,0)	89,0 (560,4)

Tableau 2 : Évaluation des ressources pétrolières des formations de schiste Canol et Bluefish

Office national de l'énergie, *Évaluation des ressources en hydrocarbures non classiques des schistes des formations Bluefish et Canol dans les Territoires du Nord-Ouest*, juin 2015.

Milliards de m ³ (milliards de barils)	PÉTROLE EN PLACE		
	Faible	Attendue	Élevée
Bluefish	4,392 (27,634)	7,366 (46,346)	11,254 (70,808)
Canol	13,129 (82,05)	23,018 (144,825)	35,095 (220,811)

Tableau 3 : Estimations des ressources en gaz naturel pour le bassin de la rivière Liard

Office national de l'énergie, *Les ressources gazières non classiques de la formation schisteuse du mississippien-dévonien dans le bassin de la Liard de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon*, mars 2016.

Billions de m ³ (billions de pi ³)	GAZ SUR PLACE		
	Faible	Attendue	Élevée
Exshaw-Patry	5,2 (184)	9,0 (318)	14,5 (514)
Rivière Horn	2,6 (91)	5,3 (187)	9,0 (317)

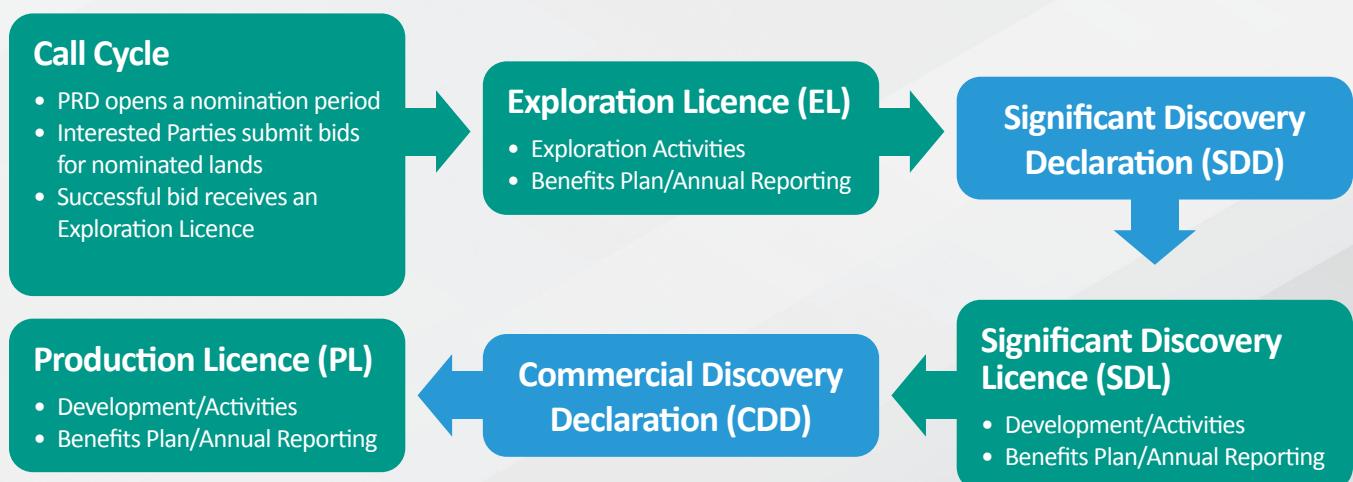
Gestion de l'attribution des droits d'exploration pétrolière et gazière

Gestion de l'attribution des droits

Les entreprises qui souhaitent explorer les ressources pétrolières des TNO peuvent à tout moment désigner les terres qu'elles souhaiteraient explorer à l'aide d'un avis d'appel d'offres ou lors d'un appel à déclaration

d'intérêt. Cette façon de fonctionner est pratiquement la même que l'Alberta, la Saskatchewan, le Yukon et les offices des hydrocarbures extracôtiers de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse.

PROCESSUS DE GESTION DES DROITS



Administered by OGR - GNWT

Administered by OROGO

*Inuvialuit Settlement Lands and Off-shore is
Administered by Canada Energy Regulator

Aliénation des terres pétrolifères aux TNO

La série de tableaux ci-dessous présente les terres pétrolifères actuellement aliénées aux TNO qui ont toutes été transférées par le gouvernement du Canada à la suite du transfert de responsabilités en 2014.

Tableau 4 : Aliénation de parcelles – Permis et baux					
<i>Au 31 décembre 2023</i>					
Région (n ^{bre} de titres)	Permis de prospection	Attestation de découverte importante	Licences de production	Licences pionnières de production ¹	Total
Delta du Mackenzie et îles de l'Arctique	0	39	2	0	41
Région centrale de la vallée du Mackenzie	0	22	0	0	22
Sud des Territoires du Nord-Ouest	0	18	3	1	22
TOTAL	0	79	5	1	85

Tableau 5 : Aliénation des parcelles – Hectares					
<i>Au 31 décembre 2023</i>					
Région (hectares)	Permis de prospection	Attestation de découverte importante	Licences de production	Licences pionnières de production	Total
Delta du Mackenzie et îles de l'Arctique	0	126 750	3 423	0	130 173
Région centrale de la vallée du Mackenzie	0	434 012	0	0	434 012
Sud des Territoires du Nord-Ouest	0	46 440	8 288	321	55 049
TOTAL	0	607 202	11 711	321	619 234

Attributions et résiliations

Permis de prospection

Aucun nouveau permis de prospection n'a été attribué en 2023.

Attestation de découverte importante

Aucune nouvelle attestation de découverte importante n'a été émise pour 2023. Quinze attestations de découverte importante ont été rétrocédées en juin 2023.

Licences de production

Aucune nouvelle licence de production n'a été attribuée pour 2023. Quinze licences de production ont été rétrocédées entre juin et juillet 2023.

Licences pionnières de production

La seule licence pionnière de production restante est le bail 838-70. Sa superficie est passée de 5 132 ha à 312 ha, réduite à une section, tandis que l'unique puits restant passe de la suspension à l'abandon complet. Le bail 838-70 sera rétrocédé après l'abandon complet du puits.

Les licences pionnières de production ont été attribuées à l'origine entre 1969 et 1970 en vertu du *Règlement sur les terres pétrolières et gazières du Canada* pour une durée successive de 21 ans. En 2020, avec la rétrocession de sept baux, il ne restera plus qu'une seule licence pionnière de production dans le registre des titres et des instruments pétroliers et gaziers.

Registre des titres et des instruments pétroliers et gaziers

La Division des ressources minérales et pétrolières tient un registre public de tous les titres et instruments pétroliers enregistrés en vertu de la partie 8 de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le registre constitue l'enregistrement officiel des détenteurs de droits, et tout transfert ou changement de propriété y est dûment consigné.

Un rapport d'activité mensuel peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.iti.gov.nt.ca/en/services/oil-and-gas-rights-management/oil-and-gas-activity-reporting>.

En plus du rapport d'activité mensuel, la Division des ressources minérales et pétrolières publie également les détails des permis actuels, tels que des résumés et des rapports détaillés des titres pétroliers aux Territoires du Nord-Ouest. Les informations relatives aux permis peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.iti.gov.nt.ca/en/oil-and-gas-licences>

Les cartes suivantes montrent l'emplacement de tous les titres actuels sur les parcelles pétrolières détenus aux TNO, sur terre et en mer, au 31 décembre 2023.

Figure 2 : Carte de l’aliénation des parcelles dans le delta du Mackenzie et les îles de l’Arctique

La carte illustre l'emplacement des parcelles pétrolifères et gazières visées par un permis sur terre et en mer dont le GTNO assume la responsabilité législative en matière de permis d'exploitation pétrolière et gazière de surface et souterraine, et où il n'y a qu'une propriété autochtone de surface. Des parcelles de prospection visées par des licences et des attestations de découverte importante en mer sont également indiquées à titre de référence et de guide concernant le potentiel extracôtier. La rupture entre les régimes réglementaires extracôtiers (gouvernement du Canada) et terrestres (GTNO) se situe le long de la ligne de délimitation (non illustrée à cette échelle). Le GTNO délivre également un permis dans les îles de l'Arctique des TNO (île Melville). À des fins de référence, la carte illustre les zones affichant un potentiel relatif en hydrocarbures dans un groupe de couleurs (rouge, jaune, vert) allant d'un potentiel très élevé à très faible (voir la légende de la carte). Les permis d'exploitation pétrolière et gazière sont classés en deux catégories : les licences de production et les attestations de découverte importante (dont un court pipeline entre Ikhil et Inuvik). Ce puits de production a perdu de sa productivité au fil des ans et sera éventuellement fermé.

Pour mieux comprendre la classification du potentiel en hydrocarbures, consulter le fichier ouvert 2005-004 du BGTNO (maintenant CGTNO, mais la référence de la publication originale était BGTNO) dans le catalogue de cartes et de données de la CGTNO <https://app.nwtgeoscience.ca/> dans la rubrique « références ».

Figure 3 : Carte de l’aliénation des terres dans le bassin de la rivière Liard

La carte illustre les zones affichant un potentiel relatif en hydrocarbures dans un groupe de couleurs rouge/jaune/vert allant d'un potentiel très élevé à un potentiel très faible (voir la légende de la carte). Les permis d'exploitation pétrolière et gazière sont classés en trois catégories : licences de production, licences pionnières de production et en attestations de découverte importante. Des infrastructures de pipeline sont en train d'être démantelées en raison de l'arrêt de la production dans la région de la rivière Liard depuis un certain nombre d'années. Plusieurs rétrocessions d'attestations de découverte importante, de licences de production et de licences pionnières de production ont eu lieu dans la région de la rivière Liard au cours des dernières années. L'abandon de puits se poursuit sur les parcelles visées par des licences et des baux qui ont été rétrocédées récemment.

Pour mieux comprendre la classification du potentiel en hydrocarbures, consulter le fichier ouvert 2005-004 du BGTNO (maintenant CGTNO, mais la référence de la publication originale était BGTNO) dans le catalogue de cartes et de données de la CGTNO <https://app.nwtgeoscience.ca/> dans la rubrique « références ».

Figure 4 : Carte de l’aliénation des parcelles de la région centrale de la vallée du Mackenzie

La carte illustre les zones affichant un potentiel relatif en hydrocarbures dans un groupe de couleurs (rouge, jaune, vert) allant d’un potentiel très élevé à très faible (voir la légende de la carte). Les permis d’exploitation pétrolière et gazière sont classés en deux catégories : licences de production et attestations de découverte importante. La dernière attestation de découverte importante délivrée est la SDL153, qui fait partie d’une série d’attestations émises (SDL150-SDL157) à l’occasion de la dernière déclaration de découverte importante produite par le BOROPG, le 7 septembre 2016. La carte montre un pipeline d’Enbridge (ligne 21) partant de Norman Wells et se dirigeant vers l’Alberta. Dans la carte en médaillon, on peut observer le grand nombre de puits et les licences de production réglementées par la Régie de l’énergie du Canada dans les réserves prouvées de la région de Norman Wells. Les puits et les petites îles artificielles seront abandonnés et démantelés, et feront l’objet de travaux de remise à l’état naturel.

Pour mieux comprendre la classification du potentiel en hydrocarbures, consulter le fichier ouvert 2005-004 du BGTNO (maintenant CGTNO, mais la référence de la publication originale était BGTNO) dans le catalogue de cartes et de données de la CGTNO <https://app.nwtgeoscience.ca/> dans la rubrique « références ».

Figure 5 : Carte de l’aliénation des parcelles de la région des collines Cameron

La carte illustre les zones affichant un potentiel relatif en hydrocarbures dans un groupe de couleurs rouge/jaune/vert allant d’un potentiel très élevé à un potentiel très faible (voir la légende de la carte). Un grand nombre de rétrocessions d’attestations de découverte importante et de licences de production ont eu lieu dans la zone cartographique des collines Cameron en 2023. Il reste deux licences dans la région des collines Cameron.

Pour mieux comprendre la classification du potentiel en hydrocarbures, consulter le fichier ouvert 2005-004 du BGTNO (maintenant CGTNO, mais la référence de la publication originale était BGTNO) dans le catalogue de cartes et de données de la CGTNO <https://app.nwtgeoscience.ca/> dans la rubrique « références ».

Figure 2 : Carte de l'aliénation des parcelles dans le delta du Mackenzie et les îles de l'Arctique

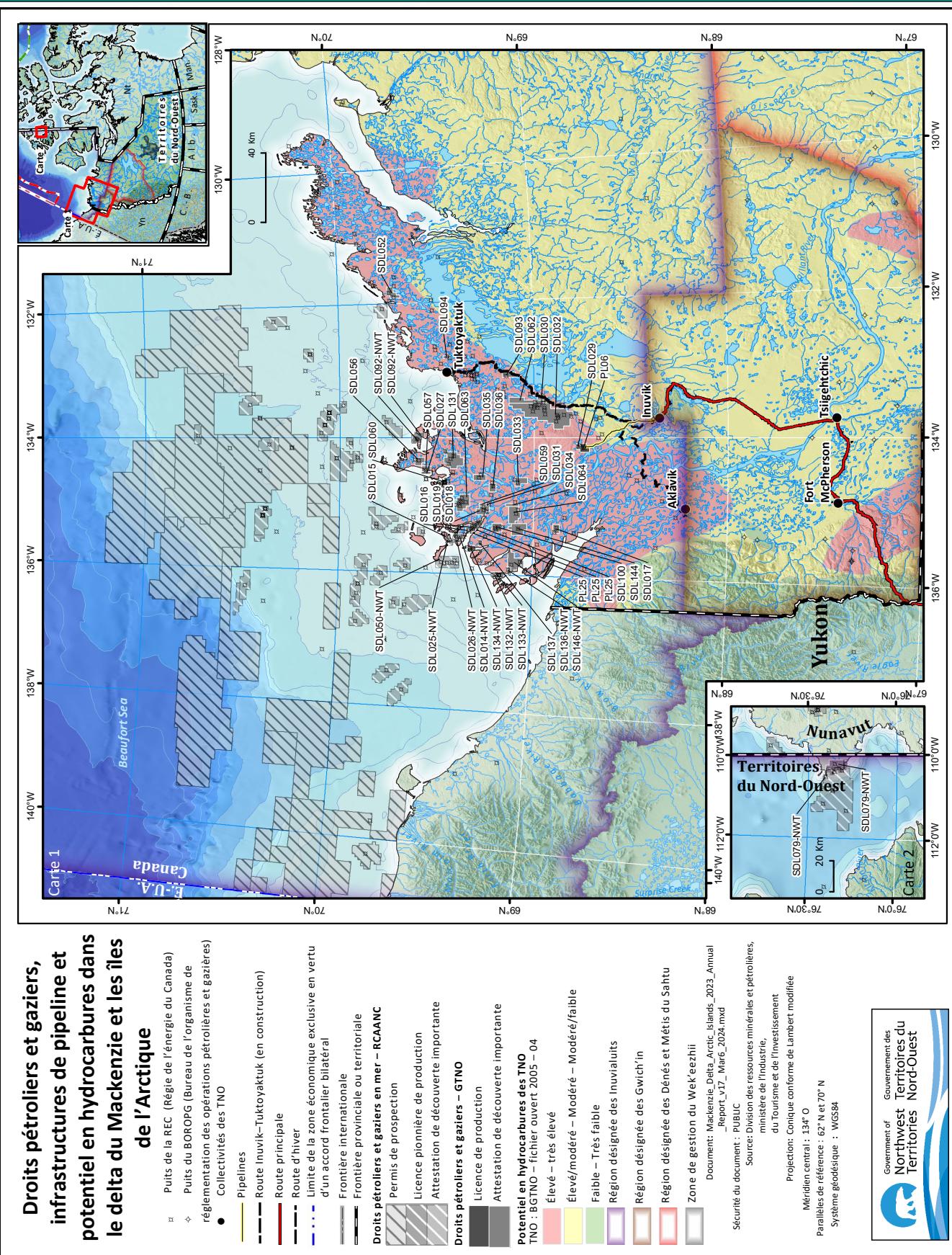


Figure 3 : Carte de l'aliénation des terres dans le bassin de la rivière Liard

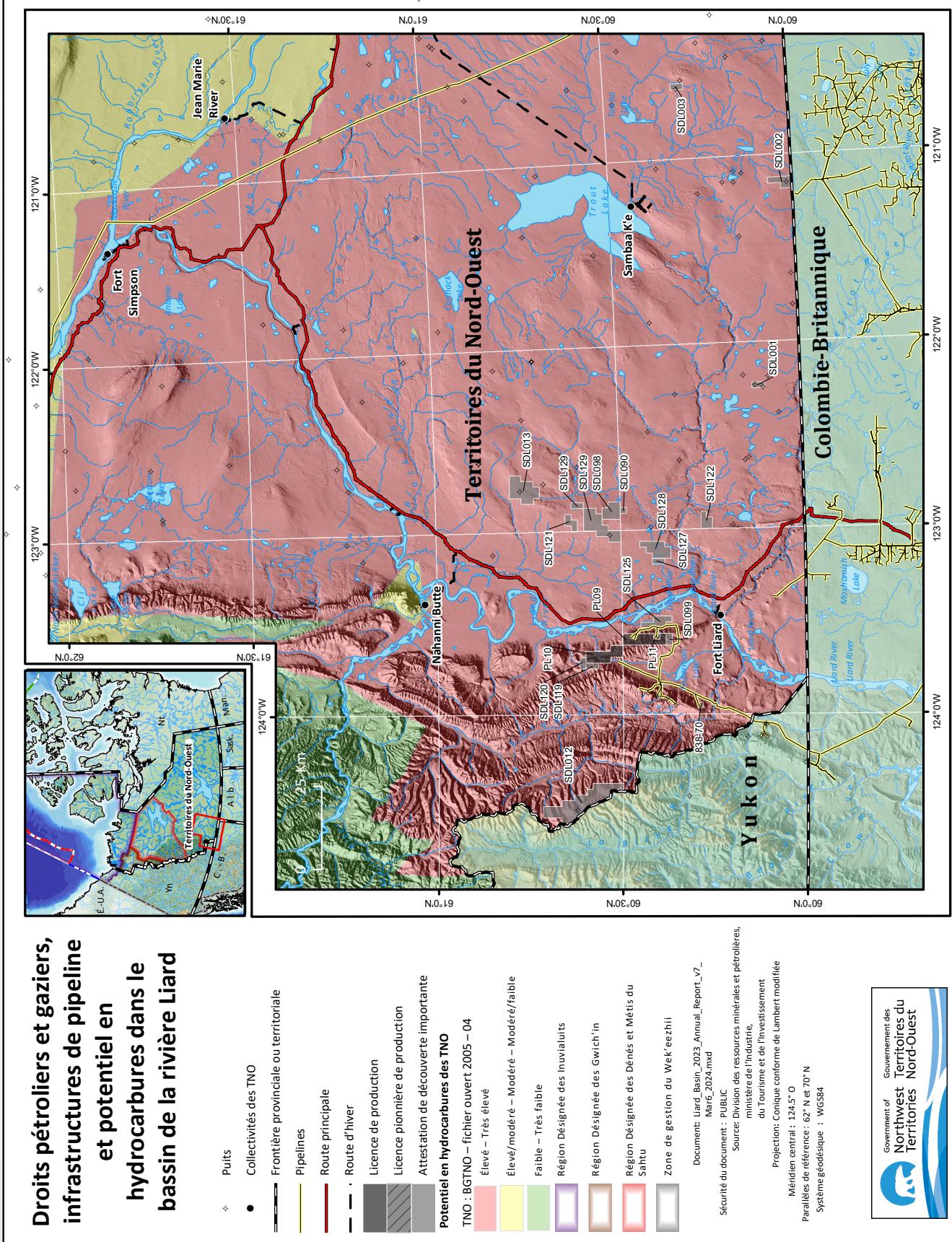


Figure 4 : Carte de l'aliénation des parcelles de la région centrale de la vallée du Mackenzie

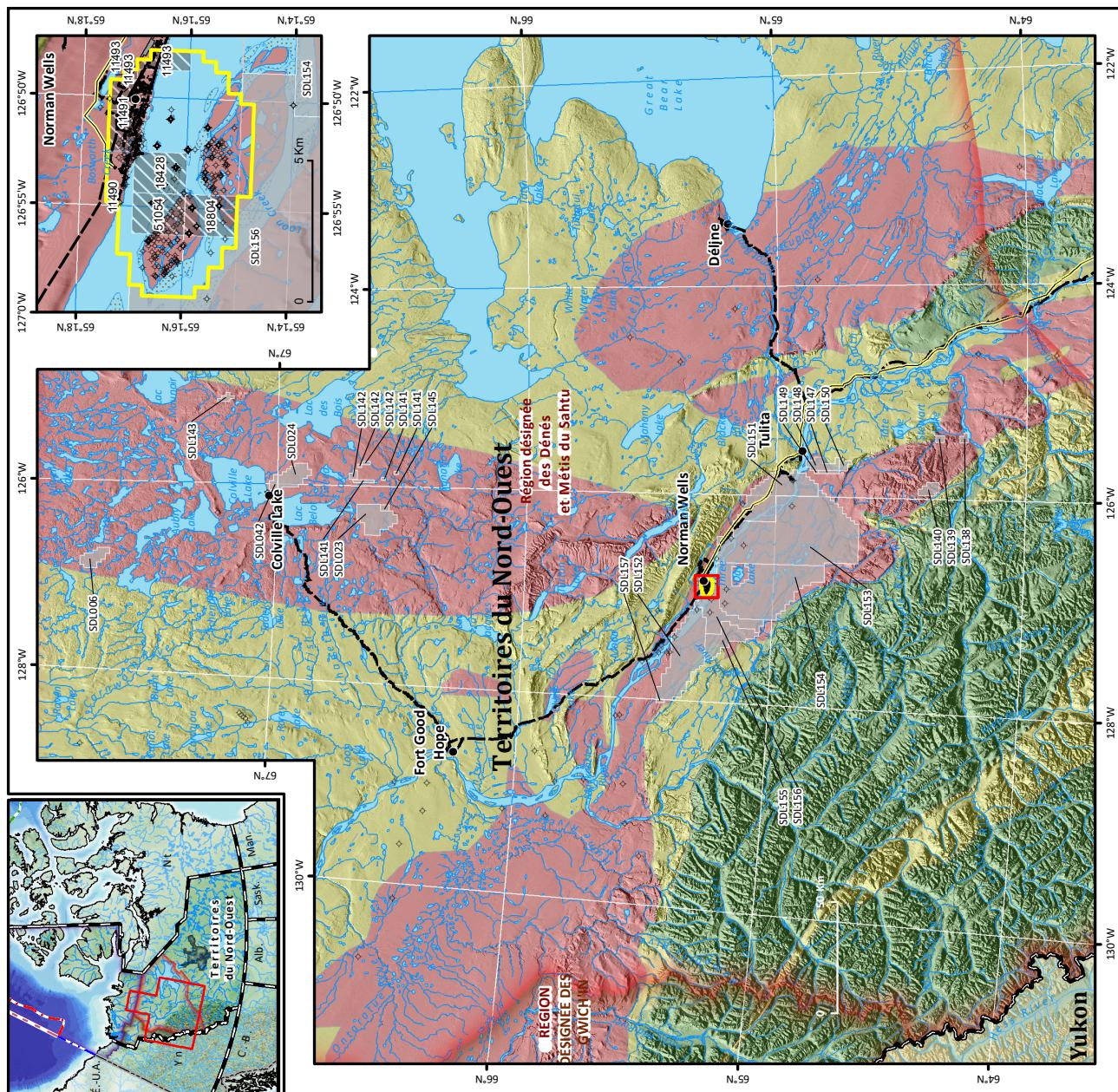
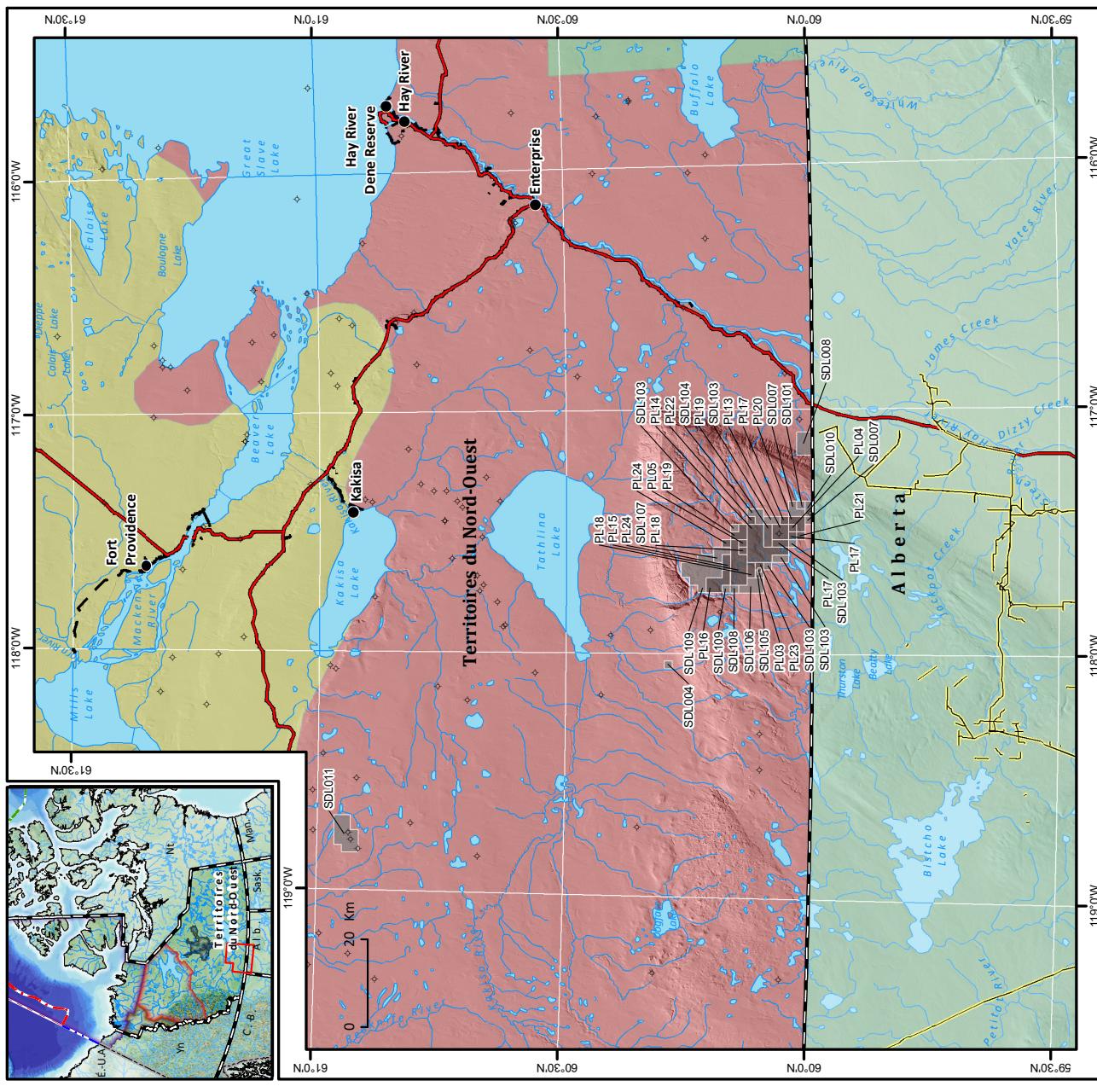


Figure 5 : Carte de l'aliénation des parcelles de la région des collines Cameron



Droits pétroliers et gaziers, infrastructures de pipeline et potentiel en hydrocarbures dans les collines Cameron

- ◆ Puits du BORPG
- Collectivités des TNO
- Frontière provinciale ou territoriale
- Route principale
- - - Route d'hiver
- Pipelines
- Licence de production
- Attestation de découverte importante
- Potentiel en hydrocarbures des TNO**
- TNO : BGITNO – fichier ouvert 2005 – 04
- Élevé – très élevé
- Élevé/modéré – Modéré – Modéré/faible
- Région Désignée des Inuvialuit
- Région Désignée des Gwich'in
- Région Désignée des Dénés et Métis du Sahtu
- Zone de gestion du Wek'ezhii

Document: Cameron_Hills_2023_Annual_v9_Report_Mar6_2024.mxd
Sécurité du document : PUBUC
Source: Division des ressources minérales et pétrolières, ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement modifiée

Méridien central : 124.5° O

Parallèle de référence : 62° N et 70° N

Système géodésique : WGS84



Recettes provenant de l'administration des titres

À l'issue du processus d'attribution des droits, les soumissionnaires retenus pour les permis de prospection sont tenus de verser 25 % de l'offre soumise avant que les titres ne puissent être délivrés. Appelé garantie d'exécution, ce montant est remboursable au fur et à mesure des dépenses effectuées pendant la première période de validité du permis. Les dépenses approuvées sont remboursées aux détenteurs de titres au prorata de 25 % du montant total des dépenses. Tout solde restant à la fin de la première période de validité du permis est perdu.

Si un détenteur de titres remplit toutes les conditions énoncées dans le permis de prospection et est en mesure de conserver le permis pour quatre années supplémentaires, il est tenu de payer des droits de location. Les droits de location sont remboursables au fur et à mesure des dépenses engagées, à raison d'un dollar pour un dollar.

Droits

Aucun droit de renonciation n'a été payé pour l'année se terminant le 31 décembre 2023. Au cours de cette même période, un total de 793 \$ de frais non remboursables a été payé pour des parcelles faisant l'objet de licences pionnières de production.

Les droits d'administration, généralement liés aux demandes d'information adressées au Registraire des TNO et à d'autres transactions, se sont élevés à 0 \$.

Aucun droit de location n'a été payé par les détenteurs de permis de prospection ou d'attestations de découverte importante entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

Tableau 6 : Recettes provenant de l'administration des titres (\$)

Au 31 décembre 2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Baux non remboursables	52 202 \$	52 202 \$	52 202 \$	793 \$	793 \$	793 \$
Droits	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Renonciations	0 \$	0 \$	0 \$	45 251 480 \$	0 \$	0 \$
Droits de prolongation pour la 1 ^{re} période de validité	1 387 224 \$	1 387 224 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Plan de retombées économiques

Par plan de retombées économiques, on entend un plan de travail qui offre également aux Canadiens, dont les entreprises canadiennes, la possibilité de fournir des biens et des services à l'industrie pétrolière et gazière. Aux TNO, grâce au plan de retombées économiques et aux retombées économiques générées par le travail réalisé aux TNO, les résidents ont accès à des possibilités de formation et d'emploi et les entreprises du Nord à de nouveaux débouchés.

On a révisé les plans de retombées économiques pour les rendre conformes aux exigences de transparence et de confidentialité prévues par la *Loi sur les hydrocarbures* et la *Loi sur les opérations pétrolières*. Pour protéger les informations confidentielles, on s'est assuré que les lignes directrices empêchent que des informations commerciales confidentielles ou sensibles ne soient mentionnées dans les plans de retombées économiques ou les rapports sur les plans de retombées économiques soumis au GTNO.

L'article 17 de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* énonce toutes les exigences applicables aux plans de retombées économiques et définit qu'aucun projet de plan de travail ne peut être approuvé

avant que le ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement n'ait approuvé le plan de retombées économiques. L'article 20 de la *Loi sur les hydrocarbures* indique également la nécessité d'un plan de retombées économiques et de l'approbation ministérielle.

C'est l'article 18 de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* qui définit les lignes directrices et les notes d'interprétation liées aux plans de retombées économiques. Cet article indique également que l'organisme de réglementation peut émettre et publier des lignes directrices et des notes d'interprétation concernant l'application et l'administration des articles 10, 14 ou 26 ou de tout règlement pris en vertu des articles 51 ou 52.

En outre, le ministre peut établir et publier des lignes directrices et des notes d'interprétation concernant l'application et l'administration de l'article 17

Activités de prospection aux TNO

Aucun nouveau forage de prospection ou forage de développement et aucune prospection sismique n'a eu lieu aux TNO en 2023.

Exploitation

Le champ des collines Cameron, le champ gazier d'Ikhil et le champ de la réserve prouvée de la région de Norman Wells sont soumis aux règlements de deux ordres de gouvernement. Le champ des collines Cameron relève du Bureau de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières, tandis que les réserves prouvées de la région de Norman Wells et le champ gazier d'Ikhil relèvent de la Régie de l'énergie du Canada (auparavant l'Office national de l'énergie).

Les informations sur la production contenues dans le présent rapport couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Collines Cameron

Aucune production n'a eu lieu dans les collines Cameron pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

Réserve prouvée de pétrole et de gaz naturel de la région de Norman Wells

À Norman Wells, la production a atteint son plein rendement en 2023, avec 234 022 m³ (1 471 954,09 barils) de pétrole et 45,13 millions de m³ (1 593,75 millions de pieds³) de gaz.

¹Données relatives à Ikhil et à Norman Wells fournies par la Régie de l'énergie du Canada.

²Les données pour les collines Cameron proviennent de l'Office national de l'énergie (2013-2014) et du Bureau de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières (2015-2022).

Ikhil

Les niveaux de production à Ikhil J-35 restent faibles d'année en année, car il demeure difficile de maintenir la pression dans les réservoirs. Environ 5,98 millions de m³ (208,35 millions de pieds³) de gaz naturel ont été produits en 2023. Le gaz de ce champ est utilisé comme solution d'urgence pour la production d'électricité à Inuvik.

Tableau 7 : Niveaux de production de 2018 à 2023
Au 31 décembre 2023

Production de pétrole mètres cubes (en milliers) (barils) (en milliers)	Collines Cameron	Norman Wells	Ikhil
2018	N/A	98,42 (619,01)	N/A
2019	N/A	435,29 (2 737,95)	N/A
2020	N/A	309,50 (1 946,72)	N/A
2021	N/A	323,5 (2 035,05)	N/A
2022	N/A	321,2 (2 020,2)	N/A
2023	N/A	234,02 (1472,0)	N/A
Production de gaz mètres cubes (en millions) (pieds cubes) (en millions)	Collines Cameron	Norman Wells	Ikhil
2018	0 (0)	11,13 (393,0)	3,42 (120,78)
2019	0 (0)	70,67 (2 410,0)	1,41 (48,14)
2020	0 (0)	46,98 (1 659,0)	4,24 (149,60)
2021	0 (0)	53,5 (1 889,0)	4,45 (157,1)
2022	0 (0)	55,02 (1 943,0)	7,23 (255,43)
2023	0 (0)	45,13 (1 593,75)	5,98 (211,08)

Figure 6 : Volumes de production de pétrole aux TNO de 2018 à 2023

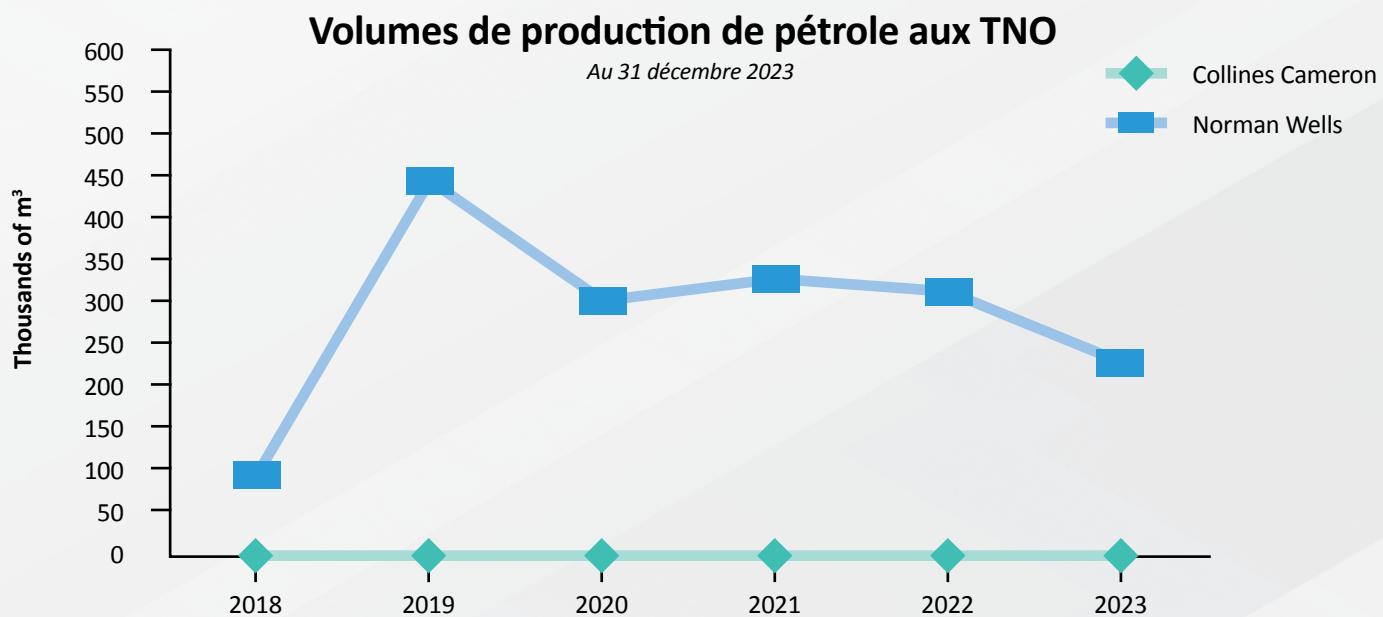
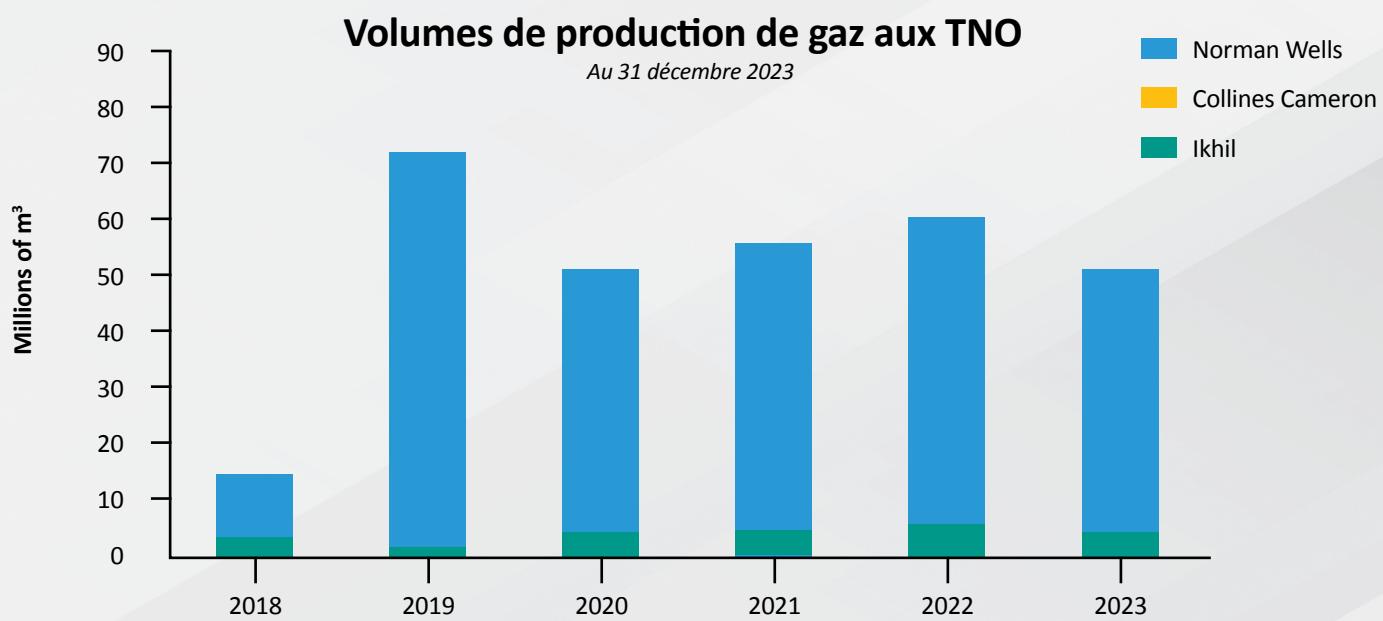


Figure 7 : Volumes de production de gaz aux TNO de 2018 à 2023



Rayonnement et sensibilisation

La Division des ressources minérales et pétrolières a participé à plusieurs activités de sensibilisation communautaires et de consultation des parties concernées au cours de l'année 2023, dont les suivantes.

- Symposium sur l'énergie et les ressources de l'Arctique, à Calgary en mars 2023
- Événement Préparation sur les ressources et l'énergie pour les Ténois, à Inuvik, en juin 2023
- Exposition sur le développement de l'Arctique, à Inuvik, en juin 2023
- Forum géoscientifique, à Yellowknife, en novembre 2023

Autres renseignements utiles

Division des ressources minérales et pétrolières

Veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante :
<https://www.iti.gov.nt.ca/fr/petrole-et-gaz>

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec la personne indiquée ci-dessous par téléphone ou par écrit.

Poste et titre :

Division des ressources minérales et pétrolières

Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement
C. P. 3019
Inuvik NT X0E 0T0

Courriel : oilandgasrights@gov.nt.ca

Informations sur le système de gestion des ressources, le processus d'attribution des droits et d'autres renseignements connexes :

Gestionnaire des droits d'exploitation pétrolière et gazière :

867-678-8024, poste 63671

Informations sur le processus d'enregistrement et la réglementation, les permis de prospection, les attestations de découverte importante, les licences de production, les transferts et les avis :

Registraire des droits d'exploitation pétrolière et gazière :

867-678-8024, poste 63675

Informations sur les cartes des parcelles pétrolières et les données du système d'information géographique (SIG) :

Agent de géomatique des ressources minérales et pétrolières :

867-678-8024, poste 63674



Rapport annuel sur les
activités pétrolières et
gazières des TNO

2023